

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2025

Pour rappel, la mise en place de la M57 permet la fongibilité des crédits :

Conformément à l'article L. 5217-10-06 du CGCT, cette modalité permet au Conseil Municipal d'accorder au Maire un plafond annuel de virement de crédit de 7,5 % pour chaque section (fonctionnement et investissement), à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel inscrites en section de fonctionnement. Cette possibilité doit être précisée dans la délibération du vote du budget primitif.

1. Le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2024

Le compte de gestion est le document émanant du comptable (Trésor Public). Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif, document émanant de l'ordonnateur (Mairie).

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est analysé en comparaison avec le compte administratif et doit constater la stricte concordance des deux documents.

Le compte administratif permet d'apprécier les résultats de l'année écoulée au regard des dépenses et des recettes réalisées ou non et ainsi de reporter ou d'ajuster, le cas échéant, les prévisions budgétaires de l'année à venir.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 051 131,17	1 264 631,70
	Section d'investissement	360 757,67	161 620,09
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00 (si déficit)	494 172,95 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	0,00 (si déficit)	162 994,66 (si excédent)
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		1 411 888,84	2 083 419,40
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 051 131,17	1 758 804,65
	Section d'investissement	360 757,67	324 614,75
	TOTAL CUMULE	1 411 888,84	2 083 419,40

2. L'affectation du résultat 2024

Définition : Afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, l'instruction budgétaire et comptable a mis en place un mécanisme d'affectation des résultats au budget de l'année suivante. La détermination du résultat s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif. Le résultat net de clôture désigne le résultat brut de clôture (agrégation du résultat des deux sections de l'exercice N et N-1) auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser.

Pour mémoire, l'affectation du résultat 2023 laissait apparaître un excédent d'investissement de 162 994,66 € ainsi qu'un excédent de fonctionnement de 494 172,95 €.

Pour l'année 2024, l'affectation de résultat fait ressortir un déficit d'investissement de 199 137,58 € ainsi qu'un excédent de fonctionnement de 213 500,53 €.

Le besoin net de la section d'investissement s'élève donc à 36 142,92 €.

Excédent de fonctionnement reporté (R002) : 671 530,56 €

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	162 994,66
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	494 172,95

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	199 137,58
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	213 500,53

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	36 142,92
---	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	36 142,92
--	-----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	671 530,56
--	------------

EVALUATION DES BESOINS DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2025

Au niveau des recettes de fonctionnement :

- **Les dotations** de fonctionnement à percevoir en 2025 sont, pour certaines, annoncées à la baisse, notamment sur l'article 7482 correspondant à la dotation « Compensation pour perte taxe additionnelle... » du Département.

(Pour mémoire : 267 643,47 € perçus en 2024 au chapitre 74).

212 631,00 € de prévision budgétaire a inscrire au chapitre 74.

Les chiffres de l'INSEE au 1^{er} janvier 2025 annoncent une population légale de 1 312 habitants. (Pour mémoire : 1 302 hab. au 01/01/2024)

- **La fiscalité locale** (Impôts et taxes) à percevoir en 2025 représente environ 840 909,00 € (chapitres 73 et 731) dont :

142 959,00 € d'attribution de compensation par la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie

697 950,00 € de Taxes Foncières (TFB et TFNB) et Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires).

 FINANCES PUBLIQUES	COMMUNE :	415 ST JEAN LES DEUX JUMEAUX	N° 1259 COM (1) TAUX FDL 2025					
	ARRONDISSEMENT :	77 MEAUX						
	TRÉSORERIE OU SGC :	SGC COULOMMIERS						
ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025								
I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025								
Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7	
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 158 960	39,58	113,08	1 193 000	472 189			
Taxe foncière non bâties (TFNB)	74 312	50,62	131,87	75 200	38 066			
Taxe d'habitation (TH)	169 564	14,24	45,80	151 600	21 588			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>			
Total					531 843			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)	
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	
Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.								
Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)			Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case <input type="checkbox"/>		
	8	9		10				
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité							
Taxe foncière non bâties (TFNB)								
Taxe d'habitation (TH)	531 843 =							
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)							
II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025								
TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	38 768			6 472	0	-44 319	95 346	96 267
III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025								
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025				
		96 267						
				À MELUN	Le 18 MARS 2025	Le	Le	
				Pour la Direction des Finances publiques, ISABELLE ROUX-TRESCASES		Pour la Préfecture,	Pour la Commune,	

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

- **Revenus des immeubles :**

Le revenu des immeubles de la commune a représenté 61 228,76 € en 2024.

Il s'agit du revenu des logements locatifs, de la location de la salle des fêtes et de la redevance annuelle du bail à réhabilitation avec Habitat 77.

Pour l'année 2025, il convient de prévoir une recette prévisionnelle de 69 000.00 € à inscrire.

○ **Redevances et droits des services périscolaires :**

72 321,10 € de recettes perçues en 2024.

En moyenne une centaine d'enfants fréquentent la cantine chaque jour et environ 30 enfants en garderie matin et soir.

Tarifs actuels :

Etude surveillée : 4,50 € étude seule / 5,50 € étude + garderie

Garderie : 3,40 € famille imposable / 2,90 € famille non imposable

Cantine : 4,00 € / 8,00 € pour un repas majoré

Centre de loisirs :

SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX		
TRANCHES	REVENU FISCAL DE REFERENCE	TARIFS
1	< 15000 €	10,30 €
2	de 15000 € à 40000€	12,30 €
3	> 40000 €	14,30 €

EXTERIEURS		
TRANCHES	REVENU FISCAL DE REFERENCE	TARIFS
1	< 15000 €	23,80 €
2	de 15000 € à 40000€	25,80 €
3	> 40000 €	27,80 €

Il n'est pas envisagé de hausse de tarifs sur les services périscolaires cette année.

Pour l'année 2025, il convient de prévoir une recette de 84 000,00 €.

Au niveau des dépenses de fonctionnement :

○ **Les charges à caractère général**

Il s'agit de toutes les dépenses courantes.

L'année 2024 a été marquée par un net ralentissement de l'inflation et cette tendance devrait continuer sur 2025. L'Insee prévoit une stabilisation de l'inflation à 1% à partir de juin 2025.

Les prix de l'électricité et du gaz ont très fortement diminué sur 2024, pour mémoire : 130 000 € budgétisé en 2024 pour 73 186.78 € dépensés sur l'article 60612 : Energie -Electricité.

A noter qu'après les hausses de tarifs annoncées en 2024 pour les prestataires de cantine scolaire API Restauration et le centre de loisirs Charlotte 3C loisirs, il n'y a pas de nouvelles hausses pour l'année scolaire 2025-2026.

Ainsi au chapitre 011, 390 482,68 € ont été dépensés sur 2024 (contre 394 543.69 € en 2023).

Prévoir d'inscrire 582 010.00 € en 2025 (contre 581 425,00 € inscrit au budget 2024).

○ **Les charges de personnel et frais assimilés**

Il s'agit de toutes les charges de personnel (contractuels et titulaires) ainsi que les diverses cotisations.

La participation au centre de loisirs de Sammeron rentre également dans ce chapitre.

En 2024, 474 008,79 € (444 875,01 € en 2023) ont été dépensés sur 577 000,00 € de crédits inscrits à ce chapitre représentant la part la plus importante des frais de fonctionnement.

L'année 2025 ainsi que les 3 années suivantes seront marquées par une augmentation des cotisations patronales CNRACL, 3 % de taux de cotisation supplémentaire seront appliqués chaque année jusqu'en 2028 faisant passer le taux patronal de 31.65 % en 2024 à 43.65 % en 2028.

Etat du personnel 2025 :

13 agents au total = 8 titulaires + 5 contractuels

Chapitre 012 : 577 000,00 € (budget identique à 2024)

○ **Les autres charges de gestion courante**

Il s'agit des indemnités des élus et des cotisations ainsi que les subventions versées aux associations et au CCAS et la participation aux frais de fonctionnement du SIOF.

En 2025, prévoir d'inscrire 117 500.00 € au chapitre 65.
(BP 2024 : 122 520,00 € budgétisé / 109 986,66 € réalisé)

○ **Les charges financières**

Il s'agit des intérêts des emprunts à rembourser.

En 2025, prévoir d'inscrire 29 000,00 € au chapitre 66 (marge de sécurité incluse).

04/03/2025	Etat Préparatoire budgétaire pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025	2 / 2
Budget ST JEAN DEUX JUMEAUX		

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Intérêt Emprunt			Montant
Chap	Art		
66	Charges financières		25 237,44
	66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 237,44
Total pour Intérêt Emprunt :			25 237,44

TOTAL POUR DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :			25 237,44
--	--	--	------------------

- ***Virement à la section d'investissement***

La section de fonctionnement étant excédentaire après inscription des dépenses et des recettes de par le résultat positif 2024 de 671 530,56 €, il convient de prévoir un virement à la section d'investissement afin d'équilibrer le budget. A noter qu'il est possible en cours d'année, par décision modificative, de réaliser l'écriture inverse afin d'abonder à nouveau la section de fonctionnement si besoin (impossible avec l'écriture au 1068 par le biais de l'affectation de résultat).

532 638,59 € à inscrire au 023 (pour mémoire 262 534,88 € au BP 2024)

2 – EVALUATION DES BESOINS D'INVESTISSEMENT DE L'ANNÉE 2025

Au niveau des recettes d'investissement :

- ***Les subventions d'investissement***

Il s'agit des recettes d'équipement, c'est-à-dire les subventions attribuées par l'Etat, la Région, le Département et des instances comme le SDESM dans le cadre de demande de subvention pour financer des opérations de travaux d'investissement.

Au BP 2025, la somme totale de 239 040,50 € est à inscrire au chapitre 13, détaillée comme suit :

Département : 189 886,50 € (FER 2025 : Camion benne + COR + Amendes de police : Etude géotechnique route de Montretout)

Région Ile de France : 12 842,00 € (3ème tranche EP + budget participatif EP solaire)

Etat : 26 176,00 € (DETR 2025 : réhabilitation court tennis extérieur)

Autres : 10 136,00 € (Subvention SDESM pour rénovation EP dernière tranche)

- ***Emprunts et dettes assimilées***

La commune peut choisir d'avoir recours à un prêt relais en 2025 pour couvrir les avances concernant les dépenses d'investissement liées aux travaux du COR en attendant de recevoir les subventions de la Région IDF et le FCTVA en année N+1.

- Chapitre 16 : 313 517,00 €

- ***Les dotations, fonds divers et réserves***

Il s'agit des recettes financières de la commune correspondant au chapitre 10 :

- Article 10222 : FCTVA 2025 sur CA 2024 = 33 551,00 €

- Article 10226 : Taxe d'aménagement = 15 000,00 €

- Article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés = 36 142,92 € (Résultat 2024)

○ **Produits de cession d'immobilisations**

Il s'agit là aussi d'une recette financière, ici la vente d'un bien immobilier : la maison du 78 rue Pasteur pour laquelle le Conseil Municipal a délibéré une offre d'achat s'élevant à 37 000,00 €.

- Article 024 : 37 000,00 €

○ **Virement de la section d'exploitation**

La section de fonctionnement étant excédentaire après inscription des dépenses et des recettes de par le résultat positif 2024 de 671 530,56 €, il convient de prévoir un virement à la section d'investissement afin d'équilibrer le budget. A noter qu'il est possible en cours d'année, par décision modificative, de réaliser l'écriture inverse afin d'abonder à nouveau la section de fonctionnement si besoin (impossible avec l'écriture au 1068 par le biais de l'affectation de résultat).

532 638,59 € à inscrire au 021 (pour mémoire 262 534,88 € inscrit en 2024)

Au niveau des dépenses d'investissement :

○ **Les immobilisations incorporelles**

Il s'agit des divers frais d'études, de mission de maîtrise d'œuvre, d'assistances...

Au BP 2025, on peut envisager de prévoir la somme de 56 336,00 €, il s'agit des honoraires liés aux projets en cours ainsi qu'à l'étude géotechnique de la route de Montretout.

○ **Les immobilisations corporelles**

Il s'agit des acquisitions et travaux d'investissement.

Dans ce chapitre, on retrouve :

- Les bâtiments publics
- Les installations de voirie (panneaux de signalisation, mobilier urbain, décorations lumineuses de Noël...)
- Le mobilier
- Les matériels et outillages

En 2025 on peut envisager une inscription d'environ 335 431,59 € au chapitre 21 (304 889,91 € inscrit en 2024).

Principaux projets 2025 :

- Réhabilitation du court de tennis extérieur : 39 264,00 € ;
- Acquisition d'un camion benne : 48 730,96 € ;
- Environ 100 000,00 € de travaux de voirie (sécurisation de la RD603, renforcement rives route du cimetière VC N° 1, travaux route de Montretout) ;
- Rénovation des EP pour la 3^{ème} tranche des travaux : 40 546,80 € (seule la TVA sera réglée en 2025 mais il convient de mandater la somme totale des travaux afin que ceux-ci rentrent dans le patrimoine de la commune)

○ **Les immobilisations en cours**

Il s'agit des travaux du COR et des honoraires du maître d'œuvre.

- Article 231 : immobilisations corporelles en cours : 660 000.00 €

○ **Les emprunts**

Il s'agit de l'annuité de remboursement des emprunts en cours (capital).

124 548,00 € sont à prévoir au budget 2025.

MAIRIE DE ST JEAN LES DEUX JUMEAUX - COMMUNE DE SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX

24/03/2025	Récapitulatif pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025	1 / 1
------------	--	-------

Soldé	Code	TYPE	Date d'acquisition	Organisme prêteur	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2025	IRD au 31/12/2025	Capital remboursé sur la période
		Référence		Objet						
Budget ST JEAN DEUX JUMEAUX										
<input type="checkbox"/>	E 2	Emprunt 9109131	18/10/2012	CAISSE D'EPARGNE IDF VRD LOT. 2 JX	EURO	300 000,00	05/11/2027	53 609,74	2 924,99	24 944,48
<input type="checkbox"/>	E 3	Emprunt 8781419	27/04/2011	CAISSE D'EPARGNE IDF MAISON MASSON et TRAVAUX	EURO	200 000,00	15/02/2031	69 045,76	8 008,46	11 563,56
<input type="checkbox"/>	E 11	Emprunt 33015661	01/09/2006	CA BRIE PICARDIE 00033015661 Tx ECLAIRAGE PUBLI	EURO	22 000,00	01/09/2026	1 199,09	25,33	1 541,35
<input type="checkbox"/>	E 17	Emprunt 8686425	06/08/2010	CAISSE D'EPARGNE IDF MAISON BUGNON	EURO	170 000,00	05/07/2030	41 950,17	5 070,63	8 976,36
<input type="checkbox"/>	E 21	Emprunt 20800115	11/08/2008	CAISSE D'EPARGNE IDF CONTRAT RURAL : PRESBYTERE	EURO	400 000,00	11/08/2028	81 791,09	6 415,27	27 017,28
<input type="checkbox"/>	E 28	Emprunt 5064186	20/10/2014	CDC CTV classe primaire	EURO	400 000,00	01/11/2035	200 000,00	30 410,00	20 000,00
<input type="checkbox"/>	E 29	Emprunt 00000496	08/09/2016	CA BRIE PICARDIE TERRAINS - ENVELOPPE CDC - REFINANCEM	EURO	75 837,61	07/12/2027	13 788,73	156,69	6 894,32
<input type="checkbox"/>	E 30	Emprunt 00000073	08/09/2016	CA BRIE PICARDIE RENOVATION VESTIAIRES STADE FOOT - RE	EURO	94 555,51	19/12/2028	24 808,94	441,61	8 091,31
<input type="checkbox"/>	E 32	Emprunt 00001821	21/07/2023	CA BRIE PICARDIE Travaux voirie	EURO	100 000,00	15/07/2038	87 475,28	26 986,65	5 127,78
<input type="checkbox"/>	E 33	Emprunt	27/03/2023	SDESM Rénovation EP LED 1ère tranche	EURO	24 087,10	02/11/2036	20 381,40	0,00	1 852,85
Total pour budget ST JEAN DEUX JUMEAUX								594 050,20	80 439,63	116 009,29
Total général								594 050,20	80 439,63	116 009,29